

Lettre ouverte à Madame Michelle Courchesne, Ministre de l'Éducation et présidente du Conseil du Trésor

Montréal, le 27 mai 2012,

Madame la Ministre de l'Éducation et présidente du Conseil du Trésor,

À la fin du mois de mars, alors que le mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité prenait son envol, votre gouvernement approuvait un vaste plan de migration de l'ensemble des postes informatiques de l'État et des organismes de la santé et de l'éducation vers des logiciels privateurs de la multinationale Microsoft (Windows 7/Office 2010).

Le coût de la migration a été évalué par vos services à un milliard quatre cent millions de dollars. Il concerne 738 000 postes de travail dont près de 500 000 postes pour l'éducation.

Le coût de ce projet pour le seul secteur de l'éducation est évalué à **904 millions de dollars**.

Les revenus supplémentaires prévus par la hausse des droits de scolarité pour la période 2012-2017 totalisent **964 millions de dollars**.

Ainsi, dans les faits, la hausse des droits de scolarité pour la période 2012-2017 couvrira essentiellement des dépenses – récurrentes et sans plus-value – en frais de migration et de licences logiciels, qui vous sont imposées par une multinationale étrangère.

Pourtant, pour l'essentiel, les logiciels nécessaires aux postes de travail, à la collaboration et plus généralement à l'éducation des étudiants du primaire, du secondaire des CEGEP et des universités sont disponibles gratuitement sur Internet : ce sont des logiciels libres.

Nous, chefs d'entreprises spécialisées en logiciels libres, professionnels et experts des nouvelles technologies de l'information et des communications, affirmons que l'utilisation de logiciels libres dans le secteur de l'éducation, en lieu et place de logiciels privateurs, permettrait de réaliser des économies de plus de **450 millions de dollars** et couvrirait la moitié de la hausse des droits de scolarité.

Nous ne voulons pas seulement affirmer que l'utilisation de logiciels libres est parfaitement adaptée au contexte de l'éducation, mais aussi qu'elle est souhaitable puisque les valeurs de partage, de communauté, d'éthique et de transparence propres aux logiciels libres sont également celles que souhaite véhiculer notre système d'éducation.

Les logiciels libres donneront aux nouvelles générations les outils pour façonner et construire le Québec de demain. Ils leur permettront de s'approprier la modernité et de construire un Québec plus libre, plus juste et plus prospère.

Les logiciels libres permettront d'affranchir le Québec du contrôle qu'exercent des multinationales sur nos systèmes d'information, renforceront l'expertise et la capacité d'exportation des entreprises québécoises, et contribueront à bâtir l'économie du futur : l'économie du savoir.

L'avenir de notre culture, des arts, du savoir, de la vitalité de notre langue seront déterminés par notre capacité à s'appropriier collectivement les nouvelles technologies de l'information et des communications. Cela commence par l'éducation.

La liberté, le travail, la collaboration, le partage et la transparence constituent les valeurs au cœur du développement du logiciel libre dans le monde.

Ces valeurs rencontrent aujourd'hui celles de la jeunesse du Québec.

Sans avoir la prétention de penser que cette proposition puisse résoudre la crise actuelle que le Québec traverse, nous restons convaincus qu'une proposition de réduction de 50% de la hausse des droits de scolarité pourrait contribuer à sa résolution.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

APELL, Association Professionnelle des Entreprises en Logiciels Libres
Benoît des Ligneris, Ph. D., président.

FQCIL, Fédération Québécoise des Communautés et Industries du Libre
Cyrille Béraud, président.

FACIL, Facil, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre
Daniel Pascot, président.